

**N'oubliez pas avant toute chose de nous adresser une déclaration circonstanciée des faits ainsi qu'un état détaillé et chiffré de votre préjudice, poste par poste.**

**Votre vol concerne :**

**TABAC** \_\_\_\_\_ pour un montant de ..... €

***Afin de justifier votre réclamation, il convient de nous adresser :***

- Les 2 dernières factures de livraison LOGISTA **AVANT** sinistre ainsi que de réapprovisionnement éventuel **dans leur intégralité, faisant apparaître le crédit de stock** ainsi que la facture de réapprovisionnement après sinistre.
- Si le préjudice est inférieur à 2 000 €, nous transmettre uniquement la dernière facture avant vol.
- Tout justificatif des ventes de tabac les 2 semaines **AVANT** sinistre (tickets de caisse **datés**, ou livre comptable attesté).
- Le taux de remise nette indiqué sur vos factures LOGISTA ou, à défaut, le montant global annuel des ventes « tabac » du dernier exercice.

**MARCHANDISES** \_\_\_\_\_ pour un montant de ..... €

***Afin de justifier votre réclamation, il convient de nous adresser :***

Il convient de nous adresser la liste détaillée des biens dérobés accompagnée de leurs factures d'achat.

**LOTERIES / LOTO** \_\_\_\_\_ pour un montant de.....€

Les jeux étaient-ils en coffre :    oui     -    non

Les espèces étaient-elles en coffre : oui     -    non

Si vous disposez du matériel FORTUNA, les jeux étaient-ils :

activés  - Montant ..... € / désactivés  - Montant ..... €

***Afin de justifier votre réclamation, il convient de nous adresser :***

Les 2 derniers bons de livraison de la FRANÇAISE DES JEUX **AVANT** sinistre **dans leur intégralité**, ainsi que celui de réapprovisionnement après sinistre, et tout justificatif des ventes de la semaine **AVANT** sinistre (tickets de caisse **datés**, ou livre comptable attesté).

En ce qui concerne le vol des jeux désactivés, votre courtier doit vous adresser une attestation précisant la valeur faciale des carnets dérobés.

En cas de vol d'espèces Loto, les décomptes journaliers des 2 semaines **AVANT** sinistre, le décompte hebdomadaire correspondant à la date du sinistre et la copie du relevé bancaire du compte Loto correspondant au mois de survenance du sinistre.

## ESPECES

---

Les espèces étaient-elles en coffre : oui  - non  - Montant : ..... €

*En cas de vol avec effraction, le coffre a-t-il été forcé : oui  - non*

Les espèces étaient-elles en caisse : oui  - non  - Montant : ..... €

***Il convient de nous préciser à combien de jour de recette correspond le vol et de nous adresser les tickets de caisse de fin de journée correspondants.***

***Afin de justifier votre réclamation, il convient de nous adresser :***

Le ou les tickets de caisse (ou livre comptable attesté) correspondant aux recettes dérobées lors du sinistre.

## VALEURS DU BURALISTE

---

Timbres fiscaux - Montant : ..... €

Timbres postaux et produits préaffranchis - Montant : ..... €

Cartes téléphoniques et de stationnement - Montant : ..... €

Titres de transport - Montant : ..... €

Les valeurs étaient-elles en coffre : oui  - non

*En cas de vol avec effraction, le coffre a-t-il été forcé : oui  - non*

***Afin de justifier votre réclamation, il convient de nous adresser :***

Les 2 derniers bons d'approvisionnement **AVANT** sinistre et tout justificatif de leur vente (tickets de caisse datés, ou livre comptable attesté) des 2 semaines **AVANT** sinistre.

Les espèces étaient-elles en caisse : oui  - non  - Montant : ..... €

**ESPECES PMU**

---

Les espèces étaient-elles en coffre : oui  - non  - Montant : ..... €

Les espèces étaient-elles en caisse : oui  - non  - Montant : ..... €

Il convient de nous adresser le ticket et le contrôle de caisse établi par le PMU.

**DETERIORATIONS IMMOBILIERES - BRIS DE VITRINE**

---

Les devis ou factures de remise en état à l'IDENTIQUE.

Les coordonnées complètes (nom et adresse) de votre propriétaire.

**SI VOUS ETES LOCATAIRE DES MURS** et que les dommages sont supérieurs à 1 600 HT, c'est à l'assureur de votre propriétaire de prendre en charge ces **dommages** et ce conformément au titre de l'article 2.3 du recueil 2002 des Conventions APSAD ; sauf si les biens endommagés ont été installés à vos frais.

**Il convient donc d'informer très rapidement votre propriétaire.**

**PREJUDICE AUTRE** ..... pour un montant de.....€

*Afin de justifier votre réclamation, il convient de nous adresser* une liste détaillée et les justificatifs **AVANT** sinistre.

**BIENS PRIVES**

---

Originaux des factures d'achat

**SI VOTRE COMMERCE EST EQUIPE D'UN SYSTEME D'ALARME, N'OMETTEZ PAS DE NOUS PRECISER SI IL A FONCTIONNE ET DE NOUS TRANSMETTRE TOUT JUSTIFICATIF DE SON FONCTIONNEMENT (BANDE D'EAU DU TELESURVEILLEUR, TEMOIGNAGES DE PERSONNES AYANT CONSTATE SON FONCTIONNEMENT, ETC.)**

**NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LE FAIT QUE LE REGLEMENT DE VOTRE DOSSIER EST DIRECTEMENT SUBORDONNE A LA PRODUCTION DE TOUS LES JUSTIFICATIFS NECESSAIRES A SA GESTION.**

L'équipe du Service Sinistres se tient à votre entière disposition :

Téléphone 01 53 21 10 20 (tapez 3) / fax 01 48 78 86 35

Email [sin@mudetaf.fr](mailto:sin@mudetaf.fr)